



D) Plan anti-corruption : un simple plan de communication ?!

a) Présentation DG

L'inspection des services (IS) a réalisé un rapport d'audit intitulé *Prévention des risques de corruption des agents de la DGDDI sur les plateformes*.

Sa synthèse de 3 pages, transmise aux syndicats, présente 3 axes d'action, rebaptisés

« renforcement », assortis de 21 propositions, principalement techniques.

Pour SOLIDAIRES, un certain nombre de mesures sont logiques, mais cosmétiques.

Il importe de changer de paradigme face aux menaces.

En témoigne l'exemple de l'Équateur. Cet État considéré pendant des décennies comme la Suisse de l'Amérique latine a sombré dans la violence et le crime organisé.

Pourquoi ?

Du fait de politiques ultralibérales, menées ces dernières années, qui ont affaibli les services publics et la puissance publique.

Le tout, en plongeant nombre de gens dans la précarité, a donné en miroir du poids aux structures proposant de l'argent « facile ».

La nature a horreur du vide...

b) Remarques SOLIDAIRES : le travail doit payer

Axes de renforcement	Remarques et propositions SOLIDAIRES
n°1 La culture anticorruption	<p><i>Une corruption d'un agent est problématique, mais quand des personnes avec de grandes responsabilités sont concernées, ça a beaucoup plus d'incidences car il y a des groupes d'intérêts autour d'elles.</i></p> <p><i>Or nous remarquons un double standard sur les sanctions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - elles sont fortes avec les faibles - elles sont faibles avec les forts¹. <p><u>Une véritable culture doit s'assurer d'un traitement juste et équitable, quelle que soit la situation sociale.</u></p>
n°2 L'organisation du travail	<p><i>Dans bien des cas, un écart est observé par rapport à la loi quand de nouvelles règles et contraintes systémiques tendent à s'imposer, par exemple la politique du chiffre, les indicateurs de performance. L'administration doit prêter attention que sur plusieurs récentes affaires, ce sont des personnels très bien notés qui sont impliqués, et qui ont pu agir isolément.</i></p> <p>SOLIDAIRES propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>l'anonymisation</u> des procédures ainsi que des actes des préfectures (bulletins d'informations administratives, etc), - un renforcement des <u>effectifs</u> pour éviter que les collègues soient laissés à eux-mêmes, - une forte augmentation <u>salariale</u>, afin de limiter l'appel à l'argent « facile », - mettre en place un <u>barème de répartitions contentieuses</u> revenant sur les fondamentaux d'avant 1958. <p><i>Il faut abroger la dégressivité des répartitions, afin d'inciter à lutter contre la grande fraude. Soit en faisant de la progressivité, soit a minima en appliquant un taux unique.</i></p>
n°3 La détection et le traitement des suspicions de corruption	<p><i>Dans nombre de services, la confiance avec l'autorité administrative n'est pas de mise. Parfois même, elle pourrait être juge et partie.</i></p> <p><i>Dans tous les cas, un traitement laisse des traces, perturbant les relations entre les personnels et l'encadrement.</i></p> <p><i>Il serait raisonnable de <u>dépayser le processus</u>, via un service spécialisé, voire une autorité extérieure, par exemple le ministère de la Justice.</i></p>

¹ Deux exemples récents en matière de stupéfiants :

1° Un sénateur, soupçonné d'avoir drogué une parlementaire, est toujours en fonction, en qualité de non inscrit ;

2° Un conseiller se faisant livrer de la cocaïne au siège de « son » ministère est déplacé au secrétariat général de la Police nationale : <https://www.mediapart.fr/journal/france/181223/cocaine-au-ministere-du-travail-la-grande-hypocrisie>